



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
23 JANVIER 2017 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Daniel Robert
Michelle Setlakwe

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 17-01-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 23 janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-01-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of January 23, 2017.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 1 et 3 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 6. De 19h1 à 19h6. 3 citoyens posent questions.

4. Adoption des procès-verbaux du conseil municipal de décembre 2016

RÉSOLUTION N° 17-01-02

Objet : Adoption des procès-verbaux du conseil municipal de décembre 2016

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2016, 18 h, de la réunion ordinaire du 12 décembre 2016, 19 h et de la réunion extraordinaire du 19 décembre 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 12 décembre 2016, 18 h, de la réunion ordinaire du 12 décembre 2016, 19 h et de la réunion extraordinaire du 19 décembre 2016 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 17-01-02

Subject: Adoption of Minutes of Municipal Council meetings of December 2016

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Special Meeting of December 12, 2016, 18:00, of Regular Meeting of December 12, 2016, 19:00, and of Special Meeting of December 19, 2016, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Special Meeting of December 12, 2016, 18:00, of Regular Meeting of December 12, 2016, 19:00, and of Special Meeting of December 19, 2016.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Permis et certificats
- .2 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .3 Liste des chèques et dépôts directs
- .4 Liste des commandes - 25 000 \$
- .5 Rapport - ressources humaines
- .6 Liste des commandes - 10 000 \$

6. Participation à des congrès et réunions - 2017

RÉSOLUTION N° 17-01-03

Objet : Participation à des congrès et réunions - 2017

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser 5 membres du conseil à assister au congrès annuel de la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM), du 1er au 4 juin 2017, à Ottawa, Ontario;

RESOLUTION N° 17-01-03

Subject : Attendance at Conferences and Meetings - 2017

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize 5 council members to attend the Federation of Canadian Municipalities (FCM) Annual Conference in Ottawa, Ontario, from June 1 to 4, 2017;

D'autoriser 7 membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), les 3, 4 et 5 mai 2017, à Montréal;

To authorize 7 council members to attend the Union des Municipalités du Québec (UMQ) Annual Conference, in Montréal, on May 3, 4 and 5, 2017;

D'autoriser le maire à assister aux réunions du conseil d'administration de l'UMQ;

To authorize the mayor to assist the UMQ board of directors meetings;

D'autoriser une dépense de 20 000 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

To authorize an expenditure of \$20,000 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337.

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande de subvention : 150e anniversaire du Canada

RÉSOLUTION N° 17-01-04

RESOLUTION N° 17-01-04

Objet : Demande de subvention : 150e anniversaire du Canada

Subject : Request for Grant: Canada's 150th Anniversary

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

D'autoriser la directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du Fonds communautaire pour le 150e anniversaire du Canada;

To authorize the Town Manager to apply for a government grant within the Community Fund for Canada's 150th Anniversary;

De déposer la demande pour un projet d'art public à la bibliothèque R.-J.-P. Dawson;

To submit a public art project at the R.J.P. Dawson library for this grant;

De s'engager à fournir une contribution équivalente à la subvention (en argent ou en nature) pour la réalisation du projet.

To agree to a financial or in-kind contribution equivalent to the grant received, for the realization of the project.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable - Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015

RÉSOLUTION N° 17-01-05

RESOLUTION N° 17-01-05

Objet : Stratégie québécoise de l'économie d'eau potable - Rapport annuel de la gestion de l'eau potable 2015

Subject : 2015 Annual Potable Water Management Report

ATTENDU QUE le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015 de la Ville de Mont-Royal a été validé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 16 décembre 2016;

WHEREAS the 2015 Annual Potable Water Management Report of the Town of Mount Royal has been validated by the ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire on December 16th, 2016;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015;

WHEREAS the Town Council has acknowledged the 2015 Annual Water Management Report;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'accepter le Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 17-01-06

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er Décembre au 31 décembre 2016:

Salaires et avantages sociaux: 2 789 642 \$

Fournisseurs: 1 405 190 \$

Total des déboursés: 4 194 832 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Renouvellement du contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation

RÉSOLUTION N° 17-01-07

Objet : Renouvellement du contrat pour l'entretien des systèmes d'éclairage de rue et feux de circulation

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 102 000 \$ (taxes incluses) en 2017 pour l'exécution du contrat d'entretien du système d'éclairage des rues et feux de circulation, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le renouvellement du contrat (C-2016-01) à LAURIN, LAURIN (1991) INC., aux prix unitaires soumis, ajustés selon l'IPC de 2016, jusqu'à concurrence de 102 000 \$ (taxes comprises) pour l'année 2017, le tout conformément aux prix unitaires soumis dans la formule de soumission sous la rubrique bordereau de soumission pour 2016.

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To accept the 2015 Annual Potable Water Management Report.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-06

Subject : Confirmation of Disbursements for the period

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between December 1st and December 31, 2016:

Salaries and fringe benefits: \$2,789,642

Suppliers: \$1,405,190

Total disbursements: \$4,194,832.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-07

Subject : Contract Renewal for the maintenance of street lighting and traffic signals

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$102,000 (taxes included) in 2017 to execute the contract for the maintenance of street lights and traffic signals, which includes, as needed, all accessory costs;

To award the contract renewal (C-2016-01) to LAURIN, LAURIN (1991) INC. at the unit prices submitted, adjusted in relation to the CPI of 2016, up to \$102,000 (taxes included) for the year 2017, the whole in accordance with the unit prices submitted in the form of tender under Schedule of tender for 2016;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation:
02-340-00-459 - Services extérieurs – Éclairage
des rues

02-350-00-459 - Services extérieurs – Feux de
circulation,

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Fourniture d'espaces médias

RÉSOLUTION N° 17-01-08

Objet : Fourniture d'espaces médias

Sur proposition de la conseillère
Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère
Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 57 000 \$ (taxes
incluses) pour la fourniture d'espaces médias
pour des fins de publicité et de promotion dans
un média imprimé, comprenant tous les frais
accessoires, le cas échéant;

D'accorder à PROXIMA PUBLICATIONS INC. le
contrat à cette fin, pour un montant total
de 56 337,75 \$ (taxes incluses);

D'imputer les dépenses associées à ce contrat
comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-140-00-349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Plantation et entretien horticole des terre-pleins

RÉSOLUTION N° 17-01-09

**Objet : Plantation et entretien horticole des
terre-pleins**

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura,
appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est
résolu :

D'autoriser une dépense de 135 822,52 \$ (taxes
incluses) pour la plantation et l'entretien horticole
des terre-pleins pour l'année 2017, comprenant
tous les frais accessoires, le cas échéant;

To charge this expenditure as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-340-00-459 - "Services extérieurs – Éclairage
des rues"

02-350-00-459 - "Services extérieurs – Feux de
circulation".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-08

Subject : Supply of media space

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe,
seconded by Councillor Erin Kennedy, and
resolved:

To authorize an expenditure of \$57,000 (taxes
included), for the supply of media space for the
purposes of publicity and promotion in a printed
media, which include as needed all accessories
costs, if necessary;

To award to PROXIMA PUBLICATIONS INC. the
contract for this purpose, for a total of \$56,337.75
(taxes included);

To charge the expenses related to this contract
as follow:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-140-00-349.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-09

**Subject : Plantation and horticultural
maintenance of medians**

It was moved by Councillor Joseph Daoura,
seconded by Councillor Daniel Robert, and
resolved:

To authorize an expense for the amount of
\$135,822.52 (taxes included) for the plantation
and horticultural maintenance of medians for the
year 2017, including accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., le contrat (C-2017-07) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 129 354,78 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance:
Budget de fonctionnement 2017

Imputation:
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Entretien horticole du parc Connaught

RÉSOLUTION N° 17-01-10

Objet : Entretien horticole du parc Connaught

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 83 000 \$ (taxes incluses) en 2017 pour l'entretien horticole du parc Connaught, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à EPAR HORTICULTURE INC. le contrat (C-2017-11) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 74 947,82 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2017

Imputation :
02-761-00-459 - Services externes - Travaux horticoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to the lowest conforming tender, LES ENTREPRISES J. FORGET ENR., the contract (C-2017-07) to undertake these works, for the unit and lump sum prices submitted, for the total amount of \$129,354.78 (taxes included), said works to be undertaken in accordance with the tendering documents prepared for this contract;

To charge these expenditures as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-10

Subject : Horticultural maintenance in Connaught Park

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$83,000 (taxes included) in 2017 for the pruning, planting and maintenance of hedges in Connaught Park, including as needed all accessory costs;

To award to EPAR HORTICULTURE INC. the contract (C-2017-11) to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$74,947.82 (taxes included), in accordance with the tendering documents, and;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating Budget 2017

Appropriation:
02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles".

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque

RÉSOLUTION N° 17-01-11

Objet : Renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel MONDO IN de la compagnie MONDO IN pour la gestion automatisée de la bibliothèque pour l'année 2017 au montant de 37 633,74 \$ (taxes incluses);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 37 633,74 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2017, numéro d'affectation 02-770-00-698.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-01-11

Subject : Renewal of the maintenance contract of the MONDO IN software for automated services at the library.

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize the contract renewal for the maintenance of the MONDO IN software from MONDO IN for the automated management of the library in 2017 at the price of \$37,633.74 (taxes included);

To charge this expenditure up to \$37,633.74 (taxes included) to the 2017 financial activities, Appropriation No. 02-770-00-698.

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Services professionnels d'un consultant - assurances collectives

RÉSOLUTION N° 17-01-12

Objet : Services professionnels d'un consultant - assurances collectives

ATTENDU QUE la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ ;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la Ville désire se joindre à ce regroupement ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017 ;

Sur proposition du conseiller Daniel Robert, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 17-01-12

Subject : Professional services of a consultant - Group Insurance

WHEREAS the Town has received a proposal from the Union of Quebec Municipalities (UMQ) to form, on behalf of the Town and several other interested municipalities, a group to retain the professional services of a group insurance consultant for municipalities and organizations as part of a group purchase organized by the UMQ;

WHEREAS section 29.9.1 of the Cities and Towns Act allows a municipality to enter into such an agreement;

WHEREAS the Town wishes to be part of this group;

WHEREAS in conformance with the act, the UMQ will conduct a public call for tenders in order to award the contract;

WHEREAS the UMQ plans to issue the call for tenders in the winter of 2017;

It was moved by Councillor Daniel Robert, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

De confirmer l'adhésion de Ville Mont-Royal au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et de confier à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat ;

De convenir que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans ;

De s'engager à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

De s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

De s'engager à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To confirm that Town of Mount Royal is joining the UMQ group to retain the professional services of a group insurance consultant for municipalities and organizations as part of a group purchase and to entrust the contract awarding process to the UMQ;

To agree that the awarded contract will be for a one-year term renewable on a year-to-year basis for a maximum period of five years;

To undertake to provide to the UMQ, within the established time frame, the information required for the call for tenders;

To undertake to comply with the terms and conditions of the aforementioned contract as though it had been entered into directly with the supplier to whom it is awarded;

To undertake to pay to the UMQ management fees equal to 1.15% of the total premiums paid by the municipality.

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 17-01-13

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 décembre 2016 :

Plan N°1 : 2350, Manella pour « 2 Enseignes d'identification pour Uptown Volvo »;

Plan N°4: 1320, Graham pour « Abri pour fumeurs »;

Plan N°6 : 5850, Côte-de-Liesse pour « Pour un agrandissement de 6 étages et rénovation extérieure – Concept et approbation des matériaux »;

Plan N°7 : 852, Berwick pour « Porte patio en remplacement d'une fenêtre et une porte »;

Plan N°9: 1730, St-Clare pour « Modification des ouvertures sur trois façades »;

RESOLUTION N° 17-01-13

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on December 16, 2016 :

Plan No.1: 2350 Manella for "2 identification signs for Uptown Volvo";

Plan No.4: 1320 Graham for "Smoker's shelter";

Plan No.6: 5850 Côte-de-Liesse for "for a 6 storeys 'addition and exterior renovation – Design and materials 'approval'";

Plan No.7: 852 Berwick for "New patio door replacing a window and a door";

Plan No.9: 1730 St-Clare for "Modification to the openings on three facades";

Plan N°11 : 2245 Sunset pour « Nouvelle demande pour un agrandissement- Approbation expirée »; Sous réserve de : « Resoumettre les couleurs et les échantillons, les couleurs de la brique et des métaux pourraient être trop foncées; un rendu de la couleur est requis pour évaluer la palette de couleurs proposée. Le CCU préfère une palette de couleurs inversée »;

Plan N°18 : 1984, Dumfries pour « Escalier au sous-sol et galerie en béton et finition en bois »;

Plan N°19 : 112, Cornwall pour « installée 2 puits de lumière »;

Plan N°21 : 4420, Côte-de-Liesse pour « Changer le revêtement extérieur- Appliquer le crépi en acrylique sur le parement de brique existant »;

Plan N°22 : 5780, Paré pour « Modification du plan approuvé – Nouvelle ouverture »;

Plan N°23 : 140, Chester pour « révision apportée au permis déjà émis »;

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 13 janvier 2017:

Plan N°1 : 149, Vivian pour « Terrasse au sol et remise »;

Plan N°4 : 172, Beverley pour « Modifications apportées aux plans approuvés pour un agrandissement au-dessus du garage »;

Plan N°5 : 442 Grenfell pour « Balcon et pergola (déjà construits) »;

Plan N°9 : 573, Rockland pour « Véranda et terrasse arrière - Approbation expirée »; Sous réserve : « Conserver le panneau de 4 fenêtres et non de 2 fenêtres tel que précédemment accepté »;

Plan N°10 : 210 Geneva pour « Agrandissement et modifications de la façade »;

Plan N°11: 43, Highfield pour « Agrandissement arrière »;

Plan N°15 : 616, Rockland pour « Agrandissement dans la cour arrière »; Sous réserve : « Option 3 est recommandée. Il faut soumettre un panneau des échantillons de tous les matériaux et des couleurs pour approbation finale »;

Plan N°17 : 8600, Décarie pour « Affichage GMC et BUICK »;

Plan No.11: 2245 Sunset for "New addition request – Expired approval"; Subject to: Subject to: "Resubmit colors and samples, brick color and metals might be too dark; required to submit a color rendering to evaluate proposed color palette. CCU prefers a reversed color palette";

Plan No.18: 1984 Dumfries for "Basement stairs and concrete balcony with wood finishes";

Plan No.19: 112 Cornwall for "Adding 2 skylights";

Plan No.21: 4420 Côte-de-Liesse for "Changing the exterior finish – Apply an acrylic stucco on the existing brick siding";

Plan No.22: 5780 Paré for "Modification to the approved plan – New opening";

Plan No.23: 140 Chester for "revision to a permit issued";

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on January 13, 2017:

Plan No.1: 149 Vivian for "Terrace on grade and cabana";

Plan No.4: 172 Beverley for "Modifications to approved plans for an addition above the garage";

Plan No.5: 442, Grenfell for "Balcony and Pergola (already built)";

Plan No.9: 573 Rockland for "Veranda and rear terrace – Expired approval"; SUBJECT TO : Must maintain the 4 window modulation not 2 as previously accepted";

Plan No.10: 210 Geneva for "Addition and façade's modifications";

Plan No.11: 43 Highfield for "Rear addition";

Plan No.15: 616 Rockland for "Rear addition "; SUBJECT TO: "Option 3 is recommended. Must submit a sample board that includes all materials and colors for final approval";

Plan No.17: 8600 Decarie for "Signage GMC and BUICK";

Plan N°18 : 431, Stanstead pour « Modification des ouvertures sur la façade avant et côté ouest »; Sous réserve : « Les fenêtres de façade avant ne peuvent pas être agrandies, elles doivent être conservées telles qu'existantes et conserver les moulures autour desdites ouvertures. L'élévation latérale est approuvée avec 2 fenêtres, suggestion de rapprocher les fenêtres latérales. Suggérer une finition de toit de couleur de charbon »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 16 décembre 2016 :

Plan N°2 : 16, Russell pour « Modification du revêtement extérieur – Nouveau déclin en métal architectural et changement des bardeaux de toit »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le revêtement métallique vertical proposé; L'installation est sans relief et ne réplique pas le concept d'origine. L'imitation bois en métal n'est pas acceptable. Le bois est préféré et si le propriétaire ne souhaite pas utiliser le bois, opter pour le fibro- ciment (ex. Hardie board); si installé dans le style 'board and batten', alors le pignon devra être en déclin horizontal »;

Plan N°3 : 143, Cornwall pour « Agrandissement au-dessus du garage et modification de la façade »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « La maison existante a déjà subi des interventions qui ne respectaient pas son architecture d'origine et l'intervention proposée ajoute un 3ème style architectural en conflit avec l'existant. Étant une maison jumelée, il faut revenir à l'architecture originale et respecter le PIIA; Plus d'intégrité dans le style et la cohérence »;

Plan N°17 : 555, Portland pour « Agrandissement au-dessus du garage et démolition partielle »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Cette maison est située dans une phase II, les rénovations doivent respecter le PIIA; inspirer les rénovations de l'architecture originale et du PIIA. Le style n'est pas clair et manque d'intérêt »;

Plan N°24 : 575, Glengarry pour « Stationnement pour un bâtiment multifamilial »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « L'ajout de stationnement sur Graham est refusé. L'entrée de la ville et cette zone doivent rester vertes ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 13 janvier 2017 :

Plan N°18: 431 Stanstead for "Modification to the front and west facade: openings"; SUBJECT TO: "front façade ground windows cannot be enlarged, must maintained in the existing opening and maintain the moldings around said openings. Side elevation is approved with 2 windows, suggest to make the side windows closer together. Suggest a charcoal color roof finish";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on December 16, 2016 :

Plan No.2: 16 Russell for "Exterior siding's modification – New architectural metal cladding and changing roof's shingles"; REFUSED for the following reasons: "The proposed vertical metal siding; installation is seamless and not the look that will repeat the original design. Imitation wood in metal is not acceptable. Wood is preferred if owner does not wish to use wood, a fibre cement (ex. Hardie board) could be an option; if installed in the board and batten style and ship lap style in peak";

Plan No.3: 143 Cornwall for "Addition above the garage and modification to the facade"; REFUSED for the following reasons: "The existing home has already had interventions that did not respect its original architecture and the proposed intervention adds a 3rd architectural style that conflicts with the existing. Being a semi-detached home, must return to the original architecture and respect the PIIA; more integrity in style and coherence";

Plan No.17: 555 Portland for "Addition above the garage and partial demolition"; REFUSED for the following reasons: "This home is located in a phase II, renovations must respect the PIIA; inspire the renovations with the original architecture and the PIIA. Style is not clear, and lacks interest ";

Plan No.24: 575 Glengarry for "Parking area for a multi-family building"; REFUSED for the following reasons: "Adding parking on Graham is refused. Entrance to Town and area must stay green";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on January 13, 2017 :

Plan N°2 : 555, Portland pour « Agrandissement au-dessus du garage et démolition partielle »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Pour le concept, voir les plans originaux et les utiliser pour inspirer les rénovations. La maison existante a des plans de toiture sectionnés: à maintenir. La symétrie aussi est à maintenir. Le style mentionné dans le PIIA doit être respecté et doit être reflété tout au long du projet. « Possibilité de considérer les ajouts antérieurs comme un volume séparé ». L'agrandissement du deuxième étage est à redessiner; pour mieux s'intégrer et être moins visible de la rue. Réduire l'agrandissement et le considérer comme un volume séparé; il est possible de considérer les ajouts précédents comme des volumes distincts »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan No.2: 555 Portland for "Addition above the garage and partial demolition"; REFUSED for the following reasons: "For design, see original plans and use them to inspire renovations. The existing home has sectioned roof plans: to be maintained. The symmetry to be maintained as well. The style mentioned in the PIIA to be respected and should be reflected throughout the project. « Possibilité de considérer les ajouts antérieurs comme un volume séparé ». Second floor extension to be redesigned; to integrate better and be less visible from street. Recess extensions and consider as separate volume; there's the possibility to consider the previous additions as separate volumes";

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Opérations cadastrales - bibliothèque municipale

RÉSOLUTION N° 17-01-14

Objet : Opérations cadastrales - bibliothèque municipale

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'approuver, à titre de propriétaire, les documents cadastraux préparés par M. François L. Arcand, arpenteur-géomètre, le 16 décembre 2016 et portant le numéro de minute 17845;

De confirmer que ces plans respectent la volonté de la municipalité;

D'autoriser que le maire et le greffier soient par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-01-14

Subject : Cadastral operations – municipal library

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To approve, as the owner, the cadastral documents prepared by land surveyor François L. Arcand on December 16, 2016, and bearing the minute number 17845;

To confirm that these plans respect the intent of the municipality;

To authorize that the mayor and Town clerk are hereby authorized to sign, for and on behalf of the municipality, all documents ratifying this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1701 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 350 000\$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipement.

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1701 to authorize an expenditure and a loan of \$350,000 for the purchase of vehicles and equipment

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1701 to authorize an expenditure and a loan of \$350,000 for the purchase of vehicles and equipment.

19. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000\$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1702 to authorize an expenditure and a loan of \$1,990,000 for building maintenance and the purchase of equipment

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1702 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 990 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition d'équipements.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1702 to authorize an expenditure and a loan of \$1,990,000 for building maintenance and the purchase of equipment.

20. Avis de motion du Projet de règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000\$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Subject : Notice of Motion for Draft By-law N° E-1703 to authorize an expenditure and a loan of \$1,850,000 for municipal infrastructure work

Le conseiller John Miller donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement no. E-1703 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 1 850 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales.

Councillor John Miller gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-Law No. E-1703 to authorize an expenditure and a loan of \$1,850,000 for municipal infrastructure work.

21. Adoption du Règlement no.1424-1 modifiant le Règlement no. 1424 concernant les appareils de chauffage et de cuisson d'aliments à combustible solide en ce qui a trait aux appareils autorisés

Objet : Adoption du Règlement no.1424-1 modifiant le Règlement no. 1424 concernant les appareils de chauffage et de cuisson d'aliments à combustible solide en ce qui a trait aux appareils autorisés

Subject : Adoption of By-law 1424-1 amending By-law No. 1424 concerning heating and cooking appliances using solid fuel with regard to authorized appliances

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no.1424-1 modifiant le Règlement no. 1424 concernant les appareils de chauffage et de cuisson d'aliments à combustible solide en ce qui a trait aux appareils autorisés a été précédé d'un avis de motion donné le 12 décembre 2016;

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law 1424-1 amending By-law No. 1424 concerning heating and cooking appliances using solid fuel with regard to authorized appliances was preceded by a notice of motion given on December 12, 2016;

RÉSOLUTION N° 17-01-15

RESOLUTION N° 17-01-15

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no.1424-1 modifiant le Règlement no. 1424 concernant les appareils de chauffage et de cuisson d'aliments à combustible solide en ce qui a trait aux appareils autorisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 22. Adoption du Règlement no 1384-30 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement afin de scinder l'annexe X relative à la vitesse et aux autorisations temporaires de stationnement**

RÉSOLUTION N° 17-01-16

Objet : Adoption du Règlement no 1384-30 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement afin de scinder l'annexe X relative à la vitesse et aux autorisations temporaires de stationnement

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1384-30 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement afin de scinder l'annexe X relative à la vitesse et aux autorisations temporaires de stationnement a été précédé d'un avis de motion donné le 12 décembre 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le Règlement no 1384-30 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement afin de scinder l'annexe X relative à la vitesse et aux autorisations temporaires de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 23. Avis de motion du Projet de règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment**

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law 1424-1 amending By-law No. 1424 concerning heating and cooking appliances using solid fuel with regard to authorized appliances.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 17-01-16

Subject : Adoption of By-law No.1384-30 to amend Traffic and Parking By-law no. 1384 in order to split Schedule X pertaining to speed and to temporary extended parking permits

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q. Chapter C-19), By-law No. 1384-30 to amend Traffic and Parking By-law no. 1384 in order to split Schedule X pertaining to speed and to temporary extended parking permits as preceded by a notice of motion given on December 12, 2016;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To adopt, in accordance with Section 356 of the Cities and Towns Act (R.S.Q., Chapter C-19), By-law No.1384-30 to amend Traffic and Parking By-law no. 1384 in order to split Schedule X pertaining to speed and to temporary extended parking permits.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1445 Concerning the Service Fees for Oath Taking

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement n° 1445 relatif à la tarification du service pour la prestation de serment.

Councillor Daniel Robert gave notice of motion that By-law No. 1445 Concerning the Service Fees for Oath Taking would be introduced for adoption at a future sitting.

24. Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no. 1384-31 modifiant le Règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement

Subject : Notice of Motion for Draft By-law No. 1384-31 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking permits

Le conseiller Daniel Robert, donne avis de motion qu'il présentera pour adoption à une séance subséquente le Projet de Règlement n° 1384-31 modifiant le Règlement n° 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait à la signalisation routière et aux vignettes de stationnement.

Councillor Daniel Robert gives notice of motion that he will introduce for adoption at a future sitting Draft By-law No. 1384-31 to amend By-law No. 1384 with respect to Traffic signs and to parking permits.

25. Avis de motion du Projet de règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage

Objet : Avis de motion du Projet de règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage

Subject : Notice of motion of Draft By-law No. 1380-13 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of car sharing vehicles

Le conseiller Daniel Robert donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de Règlement no 1380-13 modifiant le Règlement No 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait au stationnement des véhicules de type auto-partage.

Councillor Daniel Robert gave notice of motion that By-law No. 1380-13 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to the parking of car sharing vehicles would be introduced for adoption at a future sitting.

26. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

27. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 17-01-17

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 26 janvier 2017 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 17-01-17

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the January 26, 2017 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (R.S.Q., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the January 26, 2017 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

29. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 51 et 11 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 32.

30. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 17-01-18

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Daniel Robert, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 17-01-18

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Daniel Robert, and resolved:

To close meeting at 20:32.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

Alexandre Verdy